

Pour une recherche libre et plurielle

Liste MCF Droit public

Continuité

Notre liste s'inscrit d'abord dans une démarche de continuité. Elle entend s'appuyer sur les forces et les structures actuelles de la recherche en droit toulousain. La création du laboratoire « École de droit de Toulouse – Recherche » (EDT-R) constitue un atout supplémentaire pour notre université mais ne peut se résumer à un simple exercice de recomposition institutionnelle. Il doit conforter l'existant, notamment par le maintien des laboratoires actuels et leur transformation en « départements », tout en ouvrant des perspectives nouvelles.

Nous avons ensuite à cœur de réaffirmer l'importance et la fonction sociale de la doctrine juridique dans le paysage de la recherche universitaire. Parfois mal comprise par les autres disciplines universitaires, elle est pourtant indispensable au bon fonctionnement du droit et de notre société, au même titre que les autres sciences sociales.

Toulouse est indéniablement une place forte de la recherche en droit française. Ce positionnement doit être consolidé et valorisé, tant dans le cadre de TIRIS au niveau toulousain que sur le plan national et international. L'EDT-R doit devenir un outil de rayonnement de ce point de vue. A nous d'en faire un véritable levier d'action.

Ouverture

La création de l'EDT-R ouvre de nouvelles perspectives et il nous appartiendra collectivement d'utiliser pleinement ses statuts pour décloisonner la recherche au sein de l'école de droit, que ce soit pour soutenir les démarches transversales ou les approches originales de la recherche juridique. Celle-ci ne peut pas s'enfermer dans un modèle unique. L'EDT-R doit accueillir et soutenir la diversité des objets de recherche et des méthodes.

Cette ouverture passe aussi par un engagement en faveur de la « science ouverte ». En lien avec le comité pour la science ouverte de l'EPE, de nouvelles initiatives doivent être prises dans ce domaine, notamment la création de presses universitaires en ligne, par exemple sur le modèle des [éditions DICE](#).

L'ouverture, c'est aussi celle vers l'international et vers l'interdisciplinarité. Ce mouvement ne peut être imposé par le haut sous la forme d'injonctions. Il convient au contraire de s'appuyer sur nos propres expériences et d'organiser leur partage entre les membres du laboratoire dans un esprit résolument coopératif. Nombreux sont ceux qui peuvent partager leur expérience dans ces domaines, tout aussi nombreux sont ceux qui souhaitent emprunter ces chemins-là.

Le financement par projet – ANR, ERC, etc. – doit être envisagé sans naïveté mais dans un esprit d'ouverture. Nous refusons qu'il se substitue aux financements actuels. Il s'agit néanmoins d'une opportunité pour financer des bourses de thèse supplémentaires et recruter des post-docs. C'est là le principal intérêt de ces financements dans le champ des sciences sociales.

Des propositions concrètes

- Réorganiser les moyens administratifs de l'unité de recherche pour une meilleure efficacité et une montée en compétence des personnels administratifs.
- Proposer aux enseignants chercheurs et aux personnels d'appui des formations utiles à la recherche en droit (outils numériques, gestion de projets de recherche, etc.).

- Organiser de manière régulière et structurée des temps de partage d'expériences entre membres de l'unité.
- Renforcer l'animation scientifique de l'EDT-R dans un esprit collaboratif et d'émulation, à travers deux formats :
 - o un séminaire régulier autour des travaux d'un invité extérieur, portant sur grande question juridique ou de société ;
 - o un séminaire mensuel interne dont l'objet est de permettre à un enseignant chercheur de l'EDT-R de présenter à ses collègues un travail en cours de réalisation (article, ouvrage, projet de recherche) dans le but de recevoir leurs commentaires et conseils, dans un esprit constructif de réflexivité collective.

Liste des candidats

1. Lucie Sourzat
2. Julien Bétaille
3. Julia Schmitz

Soutien : Mathias Amilhat